

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. GILBERTON, imp., r. St-Elisabeth.
 Chez M. FENLAY, imp., rue du Collège, 9.
 Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris.

Chez M. HAYAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.
 Chez MM. LEJOLIVET et C^{ie} à l'Office.
 Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 23.
 Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
 6 mois, 6 fr.
 Hors du département. . . 1 an, 12 fr.
 Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Roanne, le 16 janvier 1859.

— La mort vient de frapper bien cruellement le tribunal civil de Roanne. Mardi dernier, à dix heures du soir, M. Martin, président, a terminé son honorable carrière, âgé seulement de 58 ans. Il a succombé au moment où ses amis s'y attendaient le moins, quoique atteint d'une maladie qui lui faisait souvent garder la chambre, sans pourtant exciter de craintes sérieuses.

Magistrat distingué et d'un zèle infatigable, M. Martin s'était attiré l'estime générale par son intégrité et son inflexibilité. Cette mort a été un deuil pour la ville de Roanne, et nous pouvons dire qu'il sera partagé par tout l'arrondissement. Vendredi, à deux heures du soir, presque toute la population de notre ville était réunie autour de son cercueil pour lui rendre les derniers devoirs et accompagner son convoi jusqu'à la gare du chemin de fer, M. Martin ayant témoigné le désir de reposer dans le tombeau de sa famille, à Chauriat (Puy-de-Dôme) tout près de Clermont-Ferrand.

Le cortège était formé de toute la magistrature, en grand costume, et de tous les fonctionnaires de la ville, en costume officiel. La foule venait ensuite, calme et recueillie, comprenant l'importance de la perte qu'elle venait de faire.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. du Marais, député au corps législatif, de la Rousselière, sous-préfet, Boulrier, président du tribunal de commerce, et Duverger, premier juge.

Arrivé à la gare, et au moment de confier à la voie ferrée ces restes vénérés, l'honorable M. Berthaud, procureur impérial, se faisant l'interprète de tous les cœurs, a, d'une voix entrecoupée par l'émotion, déposé sur ce cercueil quelques paroles d'adieu, d'un sentiment élevé, et que nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos concitoyens. M. Berthaud s'est exprimé ainsi :

MESSIEURS,

La pompe de ce cortège et le recueillement de tous disent trop haut quel était

le mérite de l'homme que nous conduisons à sa dernière demeure en ce monde, et la perte immense que vient de faire l'arrondissement, dans la personne de M. le Président Martin, pour que j'essaie de dire aujourd'hui tous ses mérites et toutes ses vertus.

Mais nous allons le quitter pour toujours, et sa famille judiciaire ne peut se résigner à le perdre sans lui dire publiquement le dernier adieu que sa mort si prompt ne lui a pas permis de lui adresser à son heure suprême.

Cher et regretté Président, votre passage, hélas ! si court au milieu de nous, ne sera jamais oublié ; votre souvenir restera toujours vivant dans notre compagnie, qui comptera comme un titre l'honneur d'avoir été dirigée par vous, et s'efforcera de suivre les précieux exemples que vous lui avez donnés.

Pour vous, cher Président, a commencé le repos du juste et de l'homme de bien. Jeune encore, comme pour les âmes d'élite, votre tâche en ce monde était remplie, l'heure de la récompense était arrivée ; Dieu, pour ne pas vous la faire attendre, nous a condamnés à vous pleurer.

Entendez donc, cher Président, de votre nouvelle patrie, de celle que la foi ne promet pas en vain à l'homme qui, comme vous, a dignement vécu, entendez nos derniers adieux.

Adieu....

— M. le Sous-Préfet de Roanne s'est rappelé les promesses qu'il avait faites, lors de la distribution des prix, aux lauréats du collège de notre ville et du petit séminaire de Saint-Jodard. Jeudi, 16 élèves, les premiers de leurs classes dans ces deux institutions, avaient l'honneur d'être admis à sa table, et au dessert les élèves musiciens du collège sont venus donner une sérénade, qui a terminé cette soirée, dont le souvenir restera longtemps gravé dans leur cœur.

Honneur aux administrateurs qui savent si bien trouver des moyens d'encouragement !

— Le 6 de ce mois, pendant que M. Vicard, curé à Ouches, était à l'église, en

plein jour, des voleurs se sont introduits au presbytère, et lui ont enlevé une somme de 400 fr. On n'a pu encore découvrir ces audacieux voleurs.

— Le sieur Caster Alexandre, propriétaire à Cergues, venait de faire l'aumône à une fille de 17 ans à peine, lorsqu'il s'aperçut qu'une montre en or, accrochée dans la pièce où cette jeune fille avait été seule quelques instants, avait disparu. Une perquisition faite au domicile des parents de cette mendicante a fait découvrir la montre.

— Le 26 décembre dernier, le sieur Delaye Jean-Claude, fermier de M. Lachaume à Comelle-Vernay, était parti pour aller voir son fils à Perreux. Il ne s'y rendit pas, et depuis lors il n'avait plus reparu à son domicile. Cet homme était adonné à la boisson, et on craignait, ce qui est arrivé, qu'il ne lui fût arrivé quelque accident. Dimanche dernier, on a retiré son cadavre de la rivière de Rhins.

Monsieur le rédacteur de l'Echo Roannais,

Vous êtes prié de vouloir bien insérer la note suivante dans le plus prochain numéro de votre journal :

« Les membres du bureau de la société d'agriculture de Roanne reconnaissent que le nom de M. Marcet, de Roanne, a été imprimé, par erreur, en regard du 3^e prix, dans la catégorie des génisses, première région, sur le compte-rendu du dernier concours agricole de Roanne. Ils déclarent que c'est une génisse présentée par M. Michel, propriétaire au lieu de Matel, près Roanne, et enregistrée sous le n° 106, qui a obtenu le prix, ainsi que le prouvent les notes prises par le jury appelé à prononcer sur le mérite des animaux de l'espèce bovine exposés au comice (1).

Ils vous prient encore de changer l'adresse de M. Petit César, dont la demeure est aussi portée par erreur à Mably.

La vraie liste sera donc la suivante :

Génisses. — 1^{re} région.

1^{er} Prix, M. Crélin Antoine, de Mably.
 2^e Prix, M. Petit César, de Pouilly-sous-Chaillieu.

3^e Prix, M. Michel, de Roanne, lieu de Matel.
 Agréer M. le rédacteur, l'assurance de la parfaite considération de vos serviteurs soussignés.

Ont signé MM. de Vougy, président.

Belle, secrétaire.

Rochard, trésorier.

Auloge, vice-secrétaire-archiviste.

Roanne, 14 janvier 1859.

(1) Les animaux présentés au comice par M. Marcet ont été enregistrés sous les n° 13 à 17.

vaient de grosses pierres mal alignées posées à deux ou trois pieds l'une de l'autre. Mais mon conducteur ne voulut pas me laisser tenter ce passage et nous remontâmes le cours de la rivière à la recherche d'un pont.

J'aperçus la première une passerelle improvisée, sans doute, pour la circonstance.

C'était une planche étroite jetée au-dessus du courant. Je décidai, non sans peine, M. de Kerhuel à abandonner notre poursuite, et nous passâmes sur cette planche vacillante que notre poids faisait fléchir.

Sur l'autre rive, une rencontre nous attendait. Un homme se promenait lentement dans la verte allée plantée de châtaigniers et d'aulnes. Il se retourna au son de notre voix, et mon vieil ami, avec une physionomie des plus étonnées, s'avança vers lui, la main tendue.

— Toi ici, Randel, s'écria-t-il ! que diable viens-tu faire à Coatmanach ?

— Comment ! ce que j'y viens faire, répondit le nouveau venu qui, après m'avoir salué, reprénaît avec nous le chemin de la chapelle, ne sais-tu pas que j'en suis devenu propriétaire ?

— Ma foi, je ne savais même pas que la vente avait eu lieu.

— Et tu ne te serais guère douté qu'un de ces jours j'allais devenir ton voisin ?

« Cela t'étonne, et pourtant rien n'est plus simple, A mon âge, vois-tu, on ne désire plus que le repos ; et, quoiqu'il soit beau d'être colonel d'un brave régiment comme le nôtre, je n'aspire plus qu'à l'instant de demander ma retraite.

« Avec ces idées il fallait me préparer une demeure. Coatmanach était à vendre, j'ai acheté Coatmanach.

— Et tu as, parbleu ! bien fait ; je suis enchanté de te voir devenir mon voisin. Comme nous allons radoter de St-Cyr, hein ! Tu n'as rien oublié au moins ?

— Sois tranquille ; tout ce bon temps-là est resté gravé dans ma mémoire.

« C'est tout de même étrange, qu'après être partis du même point et avoir suivi des routes

— Mardi soir, vers six heures, après le passage des trains à la gare de Saint-Germain-des-Fossés, on a trouvé sur la voie le corps affreusement mutilé d'un des hommes d'équipe employé aux manœuvres des wagons.

On ignore comment et à quelle heure est arrivé ce fatal accident.

RAPPORT sur la situation financière et morale de la société de secours mutuels de Charlieu, dite de Saint-François-Xavier, en 1858, adressé par le Président à Monsieur le Préfet.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

En 1858, la société de secours mutuels de Charlieu a pris un développement qui donne pour l'avenir les plus grandes espérances.

En 1857, au 31 décembre, la société ne comptait que 31 membres honoraires et 72 membres participants, et l'avoir social disponible et non disponible était de 2603 fr. 15 c.

En 1858, au 31 décembre, décaissement faite des décès, radiations et démissions, la société avait 110 membres participants et 41 membres honoraires, et l'avoir social, y compris le fonds de retraite, s'élevait à 3187 fr. 02 c.

L'année 1858 présente donc, sur l'année 1857, une augmentation de 38 membres participants, de 10 membres honoraires et de 583 fr. 87 c.

Parmi les nouveaux membres honoraires, la société est fière de compter M. Jules de la Rousselière, Sous-Préfet de Roanne, qui non seulement a bien voulu lui apporter l'appui de sa haute position et de sa cotisation, mais encore venir présider une assemblée générale et adresser aux confrères réunis de bonnes paroles d'encouragement et de sympathie. Que ce fonctionnaire reçoive ici l'assurance de la profonde reconnaissance de tous les sociétaires !

Deux membres honoraires sont sortis de la société : l'un a donné sa démission, ayant quitté le pays ; l'autre est décédé.

La société a perdu aussi huit membres participants : 4 ont été rayés pour refus de payer leur cotisation ou par démission volontaire, et 4 sont décédés.

L'un des membres participants décédés était M. Durand, vice-président, deux fois honoré de l'unanimité des suffrages de ses confrères. Qu'il nous soit permis de donner ici à la mémoire de notre honorable collègue un témoignage personnel de nos regrets et de notre estime ! Doné d'un cœur généreux, d'un esprit droit et cultivé, d'un jugement sain et solide, M. Durand avait sur le champ saisi la portée d'une société de secours mutuels ; il avait été un des premiers à donner son adhésion aux statuts, et pendant sa vice-présidence, il s'était fait constamment remarquer par son exactitude, par son zèle et par son dévouement aux intérêts de la société.

différentes, nous nous retrouvons au même point, mon vieux camarade.

— Ma foi oui, et quand nous étions tous les deux de brillants sous-lieutenants, pas trop mal tournés, ni trop bêtes, nous eussions joliment ri au nez de ceux qui nous auraient prédit que nous deviendrions l'un et l'autre ce que je suis et ce que tu vas être ; des propriétaires campagnards. Mais que veux-tu ? on se fait vieux et les goûts changent. Sais-tu que tu auras beaucoup à faire à Coatmanach ; tout cela est délabré à faire peur.

— C'est ce qu'il me faut ; les réparations m'occuperont. J'ai déjà une légion d'ouvriers, et comme ces gaillards-là ne font rien quand le maître n'y est pas, je n'ai pas voulu les quitter, même pour aller te voir. Et puis j'avais mon domaine à explorer. Je ne savais pas en l'achetant qu'il eût comme antiquité une certaine importance. Mon homme d'affaires m'avait écrit qu'il y avait ça et là des pans de vieux murs qu'il fallait abattre au plus tôt, et dont j'aurais pu vendre les pierres. J'arrive, et j'apprends que ces murs en ruine sont les restes d'une commanderie. Ces gens-là sont de vrais Vandales, et ils vous donnent de jolis conseils.

« Les allées où nous nous trouvons servaient autrefois de promenades aux chevaliers, et ces doutes profondes, où les troupeaux de mon fermier paissent si paisiblement, étaient remplies par l'eau de la rivière qui, détournée en partie, s'y rendait par des canaux souterrains.

« Et tenez, Mademoiselle, ce vieux mur près duquel nous allons passer est ce qui reste de plus curieux.

En disant cela M. Randel souleva du bout de sa canne l'épais rideau de terre qui, retombant du faite, voilait la partie supérieure du mur. Alors nous aperçûmes encastrées dans la maçonnerie deux larges pierres grossièrement sculptées où se voyaient les armes des vaillants chevaliers surmontées de la croix de l'ordre.

Au-delà du pan de mur, une contre-allée nous conduisit à la chapelle de St-Jean. La porte en était ouverte et les pèlerins y entraient en foule.

FEUILLETON DE L'ECHO ROANNAIS.

La fontaine du Moine-Rouge.

I.

— Mesdames, si vous avez quelque dévotion à saint Jean, je vous prie que les pèlerins se dirigent aujourd'hui en foule vers une chapelle de nos environs qui lui est dédiée.

A cette quasi invitation que nous adressait notre hôte, M. de Kerhuel, nous nous consultâmes du regard.

— Se promener par cette chaleur étouffante, y pensez-vous, mon cousin ? répondit en lui une élégante jeune personne que tous les pèlerinages du monde n'auraient pu décider à quitter le frais salon où nous étions réunies. Si ces dames osent affronter la poussière et le soleil, je déclare à l'avance que je ne serai pas de la partie ; je ne connais rien au monde de plus laid qu'un teint hâlé.

L'expression n'était pas excessivement polie. Nous étions là plusieurs jeunes filles habitant la campagne, et la teinte brune de nos visages et de nos mains révélait clairement que nous en jouissions tout autrement que la languoureuse jeune femme qui venait de parler. Elle fit effet cependant. Mes compagnes, que le mot de hâlé avait fait rougir, n'osèrent s'élever contre l'avis de la nouvelle arrivée, dont les manières un peu hautes leur imposaient ; et quand je me levai en leur proposant de m'accompagner, elles refusèrent à l'unanimité.

— Que cela ne vous fasse pas renoncer à cette promenade, me dit en riant M^{me} de Kerhuel que son devoir de maîtresse de maison clouait là où il plaisait à la majorité de rester ; allez quand même visiter St-Jean Coatmanach (1). Vous y trouverez des ruines assez intéressantes et, qui sait ? vous y rencontrerez peut-être quelque vieux conteur qui vous dira la légende du Moine-Rouge protecteur de la fontaine de St-Jean.

(1) Bois du Moine.

Il n'en fallait pas davantage pour me décider. Je me coiffai de mon large chapeau de paille, et, souriant à mes compagnes dont le regard commençait à exprimer un regret :

— Partons, dis-je à M. de Kerhuel ; allons nous aussi faire une visite à Saint-Jean-Badezour (1).

Un des plus spirituels chroniqueurs parisiens écrivait dernièrement que ceux qui voulaient voir la Bretagne originale, colorée, pittoresque, n'avaient qu'à se hâter.

La fâcheuse prédiction que renferment ces paroles, se réalisera peut-être dans l'avenir, mais jamais aussi complètement que ces prophètes étrangers semblent le croire. Et les Bretons maudiraient le progrès, si le progrès, raillant leurs vertus antiques, leurs mœurs sauvages et pures, tendait à les faire disparaître.

Mais à quoi bon s'inquiéter des destinées futures de la Bretagne ?

Les chemins de fer et la civilisation ne comblent pas ses profondes vallées que la main de Dieu a creusées, et qui font la beauté de ses paysages ; pas plus qu'ils ne déracineront dans le cœur de ses enfants cette foi robuste, vivace, inébranlable comme le roc de ses rivages. Dans l'avenir la Bretagne sera ce qu'elle était dans le passé : pittoresque et chrétienne.

Voilà ce que je pensais, en voyant les nombreux pèlerins qui nous dépassaient dans le chemin à peine tracé que nous suivions.

A part quelques champs et quelques landes que nous avions à traverser en plein soleil, les sentiers par lesquels me conduisait mon guide, étaient pleins d'une telle ombre et d'une telle fraîcheur, que notre parisienne, au teint éblouissant, aurait pu les descendre, l'ombrelle fermée.

Après une petite heure de marche, nous arrivâmes sur le revers du vallon dans le fond duquel la chapelle s'élevait.

Nous descendîmes lentement jusqu'au bord d'une rivière qu'il fallait traverser.

Les pèlerins, pour gagner l'autre bord, se ser-

(1) St-Jean-Baptiste ou le baptiseur.

Situation financière.

RECETTES.		
Cotisations des membres participants,	fr. c.	fr. c.
Droits d'entrée des mêmes,	1094	244
Amendes,	46 30	1448 97
Contribution funéraire,	57 75	
Intérêts touchés des capitaux placés,	36 92	
Cotisations des membres honoraires,	426	533
Droits d'entrée des mêmes,	62	
Dons par les mêmes,	47	
Total des recettes,		1983 97

DÉPENSES.		
Abonnement du médecin pour les frères, leurs femmes et leurs enfants,	204	
Eaux thermales à 2 frères,	44	
Médicaments ordinaires et bains,	98 10	
Indemnité, pour cessation de travail, à 29 frères malades,	811 25	
Total des secours donnés aux frères malades,	1157 35	
Frais funéraires,	183	
Secours à une veuve,	20	
Frais d'administration,	59 25	
Frais de la fête patronale,	20	
Frais de propagande,	9 30	
Versement fait, le 21 juillet, au fonds de retraite porté à la dépense par ordre, mais n'étant en réalité qu'un revirement de fonds,	100	

Total général des dépenses,	1548 90	1548 90
Excédant des recettes sur les dépenses,	435 07	

Ajoutant le fonds de réserve formant l'avoir disponible de la société au 1 ^{er} janvier 1858,	1279 50	
Total du fonds de réserve, au 1 ^{er} janvier 1859,	1714 57	
Ajoutant encore le fonds de retraite formant l'avoir non disponible de la Société, au 1 ^{er} janvier 1858, montant à,	1472 45	

On obtient, pour l'avoir total disponible et non disponible de la Société, au 1 ^{er} janvier 1859, non compris toutefois les intérêts courus, en 1858, à la caisse des dépôts et consignations, et non encore réglés, la somme totale de	3187 02	
Ce même avoir était, au 31 décembre 1857, de	2603 15	
Il y a donc, comme déjà nous l'avons dit, une augmentation de	583 87	

Cette augmentation provient 1^o de la totalité des versements faits par MM. les membres honoraires; 2^o des intérêts bonifiés au profit du fonds de retraite, fin au 31 décembre 1857.

Le tableau ci-après montre la proportion dans laquelle le gouvernement et les membres honoraires ont contribué à former cet avoir de 3187 fr. 02 c. et la part qui provient des membres participants.

	fr. c.	fr.
Le gou- vernem ^t	737 65	786
Membres (fin 1857, honoraires fin 1858, du fonds de retraite,	48 80	
Membres (fin 1857, honoraires fin 1858,	1540	2075
Membres particip. fin 1858, comme en 1857,	535	
SOMME ÉGALE.		325 57
		3187 02

Il faut remarquer que cette somme de 325 fr. 57 c., sans le concours du gouvernement et des membres honoraires, formerait tout l'avoir de la société, c'est-à-dire qu'après avoir pourvu au traitement des malades, aux frais funéraires, aux secours donnés aux veuves et aux frais de gestion, il ne resterait qu'une réserve à peu près insignifiante que le moindre accident extraordinaire pourrait épuiser, et dont le chiffre minime n'aurait pas permis de faire un fonds de retraite pour assister dans l'avenir les vieillards et les infirmes.

Situation morale.

Les sociétés de secours mutuels ne sont pas seulement des contrats d'assurance contre la ma-

ladie; ce sont encore des foyers de moralité. Ces institutions rendent matériellement des services qu'il est impossible de méconnaître; mais les effets moraux qu'elles produisent ne sont pas moins grands et sont peut-être plus dignes encore d'être signalés à l'attention des hommes sérieux et de toutes les personnes qui ont l'amour du bien.

La mutualité, en soumettant les confrères aux dispositions des statuts, leur donne l'habitude de l'obéissance à la loi; en rapprochant des hommes d'âges et de castes différentes, elle les lie par la réciprocité des services et des devoirs et atténue des défiances injustes; elle leur apprend à s'aimer, en leur donnant l'occasion de se mieux connaître.

Les quatre membres participants décédés en 1858 ont subi chacun, avant de succomber, les souffrances d'une maladie longue et douloureuse. Aussi longtemps qu'il en a été besoin, ils ont été veillés et soignés par les confrères désignés à tour de rôle; et quand leur dernière heure a sonné, ce sont encore les confrères qui ont porté et accompagné leur dépouille mortelle jusqu'au champ du repos.

Les membres d'une société de secours mutuels ne sont jamais exposés à l'isolement qui tue le corps et l'âme parfois, et dans lequel peut tomber celui qui n'en fait pas partie. Dès qu'il est emporté sous la bannière de la mutualité, le nouveau membre a pour frères tous les sociétaires, et, s'il leur doit compte de sa conduite, en ce sens que toute négligence volontaire dans l'observation des statuts et tout acte contraire à la moralité peut le priver des secours et même amener son exclusion, en échange de cette responsabilité, qui réveille chez lui la conscience et lui rappelle le sentiment de sa propre dignité, il est sûr de n'être jamais abandonné et de recevoir toujours des secours et des consolations.

A l'appui de notre assertion, nous sommes heureux de citer deux traits touchants qui se sont passés dans la société, en 1858.

D'après les statuts, le secours ne sont dus que trois mois après l'admission. Un membre nouvellement admis, en portant une lourde charge, fait une chute: il se donne un tour de reins et se blesse gravement à la poitrine. Anxieux que cet accident fut connu dans la société, une quête fut faite et une somme de 35 francs fut remise par le bureau au blessé qui, en recevant ce témoignage d'intérêt, se sentit si ému, qu'il put à peine exprimer ses sentiments de reconnaissance.

A l'occasion de la fête de la société, le 7 décembre dernier, quelques membres eurent la pensée de se réunir pour fraterniser, et un banquet eut lieu chez un confrère. Cette réunion de famille, où ne cessa de régner l'ordre le plus parfait et la cordialité la plus franche, fut suivie d'une quête au profit d'un confrère, père de trois enfants en bas âge et dangereusement malade. L'entraîne du plaisir n'avait pas fait oublier aux confrères celui qui était absent et que la maladie frappait, et, en dehors des secours officiels, ils purent lui offrir une somme de 20 francs environ, comme une preuve de leurs bons sentiments pour lui et de leur sympathie pour sa triste position.

Les sociétés de secours mutuels en général, et particulièrement celle de Charlieu, ne se contentent pas de secourir le membre participant dans la maladie et de l'accompagner, ainsi que le membre honoraire, avec honneur, à sa dernière demeure. Quand le confrère a quitté ce monde, quand son corps est devenu ce quelque chose qui n'a plus de nom dans aucune langue, la société fait prier pour le repos de son âme.

D'après les statuts, les enterrements des membres participants sont précédés ou suivis d'un service, et, chaque année, une messe de morts est dite dans la huitaine après la Toussaint pour tous les défunts de la société, membres honoraires ou participants.

Les sociétaires et les membres honoraires sont toujours invités par lettre ou convocations à domicile à assister à ces cérémonies.

Enfin, le jour de la fête de saint François-Xavier, son patron, la société se réunit au pied des autels, pour demander à Dieu de répandre ses bénédictions sur l'œuvre, et pour entendre les bons conseils du curé de la paroisse, constitué par le décret de l'Empereur, en date du 26 mars 1852, concurrentement avec le maire, le gardien et le protecteur de droit de ces institutions de bienfaisance.

conteur.

Le vieillard s'approcha et demanda en assez bon français ce que voulait le colonel.

— Je veux que tu nous dises pourquoi les pèlerins se signent en passant devant cette grosse pierre, dit M. Randel; Mademoiselle désire le savoir.

— Il faudrait d'abord que la demoiselle regardât ce qu'il y a dessus, répondit Stéphane d'un ton sentencieux.

Je m'approchai de la pierre.

Mais, comme elle était entièrement couverte d'une mousse blanchâtre, le vieux breton prit son couteau, l'ouvrit et se mit à gratter la surface.

Alors je vis une double empreinte profondément creusée dans le granit.

— Vous devinez ce que c'est, n'est-ce pas? demanda Stéphane en essayant avec soin la lame de son couteau à son pantalon de toile.

Je ne devinais rien du tout et je me courbai de nouveau sur la pierre en me rappelant cette amusante scène de l'Antiquaire, où Oldbuck prend pour un vase destiné aux sacrifices, la gigantesque cuiller sculptée par Edie.

Ne pouvant trouver le mot de l'énigme que Stéphane persistait à me poser, j'allais sans doute commettre quelque grossière méprise, quand le tailleur, par un geste machinal, vint me mettre sur la voie.

Je vis son doigt posé sur l'une des empreintes décrire lentement un demi-cercle et rejoindre l'autre.

— Mais on dirait la trace d'un fer à cheval, m'écriai-je, soudainement éclairée.

Cela ressemblait à un fer à cheval, à peu près comme une tige ressemble à un casque; mais Stéphane n'en parut pas moins charmé de ma pénétration. Il me suivit sans se faire prier, et nous gagnâmes une allée que n'envahissaient pas les pèlerins. Un peu lasse de ma longue promenade, je m'assis sur l'herbe, et, tandis que les deux vieux amis, peu amateurs de légendes, arpentaient derrière nous l'allée, en causant du passé, Stéphane me fit le récit suivant:

Nous ne terminerons pas, sans rendre hommage au désintéressement et au dévouement de Messieurs Foriat et Dupuis, l'un médecin, l'autre pharmacien de la société, et tous les deux membres honoraires fondateurs.

M. Foriat n'a cessé d'apporter au Bureau la coopération de son expérience et de ses efforts pour perfectionner le service médical, cette partie si difficile et si importante de l'administration d'une société de secours mutuels, et il a constamment réduit ses honoraires au chiffre le plus faible possible. En 1858, les membres participants, au nombre de 46, ont eu 217 visites: les femmes, au nombre de 52, ont eu 115 visites, et les enfants, au nombre de 50, ont eu 128 visites; en tout 460 visites, sans compter les consultations dans le cabinet dont il n'a pas été tenu note.

De son propre mouvement, M. Dupuis a toujours fait payer à la société les médicaments au prix réduit fixé par le tarif arrêté par l'autorité supérieure pour le service médical cantonal.

En 1857, nous avions prévu le progrès fait, en 1858, par la société. Ce progrès ne doit plus se ralentir. Il faut dorénavant que la société marche d'un pas ferme dans la voie qui lui est ouverte, et nous avons la conviction qu'elle y marchera, parce que le bon esprit de tous ses membres lui méritera la considération générale; parce que le dévouement de ses administrateurs ne lui fera pas défaut; parce que Messieurs les membres honoraires seront jaloux de consolider et de propager l'œuvre que leur généreuse coopération a aidé à fonder et fait prospérer; enfin parce que la protection de l'Empereur veille sur nous, et appuie nos efforts. Avec tant d'éléments de réussite, on ne voit pas ce qui pourrait arrêter l'essor de la société de secours mutuels de Charlieu.

Le Président de la société,

TILLARD DE TIGNY.

— Le bonhomme hiver ne nous a pas fait ses adieux: il n'a fait, en termes de théâtre, qu'une fausse sortie. Au lieu de regagner les régions hyperborées, il nous est revenu plus frais et plus gaillard qu'au mois de décembre.

Nous en avons pour garants la Loire, qui charrie des glaçons, et M. Babinet.

M. Babinet est convaincu que l'hiver ne fait que commencer, et il soutient son opinion avec des arguments si profonds, des calculs si concluants, des théories physico-hygrométriques si savantes, qu'il vous donne le frisson.

L'illustre astronome a prédit, l'été dernier, que l'hiver de 1858-59 serait un des plus rudes du dix-neuvième siècle. Depuis un mois, il faut l'avouer, les rieurs n'étaient pas du côté de M. Babinet.

— Confrère, lui disant néanmoins un membre de l'Institut, section des sciences morales, du haut de l'observatoire, ne voyez-vous rien venir?

— Pardon, répondit le spirituel savant, je vois des rivières qui charrient, des marchands de bois qui se frottent les mains, et des académiciens qui soufflent dans leurs doigts. Comme la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse, le rire est la préface de la santé; riez donc tout à votre aise, mais, croyez-moi, quand vous aurez bien ri, calefeutrez vos portes et vos fenêtres et renouvelez votre provision de bois.

Si nous ne garantissons pas la prophétie, nous garantissons l'anecdote.

Administration des Postes.

A partir du 10 janvier, les départs des courriers du bureau de Roanne sont ainsi organisés:

II.

Quand les Moines rouges, dit-il, pour un raison ou pour une autre, eurent quitté Coatanach, un seigneur étranger acheta la noblesse et vint y demeurer. Il avait passé sa jeunesse dans les villes du pays Gallo, et c'était facile à reconnaître: car, Dieu lui pardonne, ce n'était ni un homme charitable, ni un bon chrétien. Les pauvres ne s'arrêtaient plus à la porte du château, et les bénédictions qu'ils récitèrent depuis le gros chêne, qui commence l'avenue jusqu'au portail, se changèrent en murmures.

Pourtant le seigneur avait une fille dont la main n'aimait pas à rester fermée. Mais elle craignait son père, et dans le banc où elle s'agenouillait seule le dimanche, bien des larmes, disaient les femmes, coulaient de ses pauvres yeux. Tout l'amour de la paroisse s'était porté sur elle; car elle était belle de visage, bonne de cœur, et puis elle portait le nom de la mère dénie de Madame Marie (1), et les Bretons ont toujours révérencé sainte Anne.

Dans ce vieux temps-là, comme aujourd'hui, on venait deux fois par an en pèlerinage à la fontaine de St-Jean, dont l'eau conserve la vue, et la rend même à ceux qui ont assez de foi. Et comme l'allée est étroite et entourée de hauts talus, les Moines rouges ne la faisaient jamais labourer. A quoi cela eût-il servi? Le blé semé avant l'hiver n'aurait pu y croître, et le blé noir, qui eût été justement en fleur à l'époque du second pèlerinage, aurait été, comme le froment, foulé par les pieds des pèlerins.

La raison n'était pas mauvaise; mais le nouveau seigneur ne voulait pas la comprendre. Il dit que, pour le bon plaisir d'un tas de fainéants, il ne lais-rait pas sa terre en friche, et ordonna de labourer l'allée, et d'y semer du froment.

C'était ce que les anciens de la paroisse n'avaient jamais vu faire, et nul d'entre eux ne pouvait dire de quelle couleur était la terre de l'allée de St-Jean.

Vous devez le penser, ce n'était pas seulement

(1) Itron Varia.

St-Germain-des-Fossés, 1^{er}.

Ambulant de Paris à Clermont, n° 331, Ambulant de Clermont à Paris, n° 318, Cusset, Donjon, Mayet-de-Montagne, La Pacaudière, 1; Lapalisse, 1, St-Germain-le-Puy, St-Germain-Lespinaisse, 1, St-Martin-d'Estreaux, 1, Vichy.

La levée des boîtes supplémentaires se fait à 8 h. 30 m. du soir; celle du bureau, à 9 h. du soir.

Route de Digoïn.

Belmont, Charlieu, Digoïn, Paray-le-Monial, Marcigny, Pouilly-sous-Charlieu, Semur-en-Brionnais, St-Yan.

La levée des boîtes supplémentaires se fait à 8 h. 30 m. du soir; celle du bureau, à 4 h. du matin.

Lyon, 4^{or}.

Ambulant de Lyon à Paris, 8, Boën, 1, Feurs, 1, Givors, 1, Lafouillouse, 1, Lyon, 1, Montbrison, 1, Nérone, 1, Neulise, Panissière, Rive-de-Gier, 1, Sury-le-Comtal, St-Chamond, 1, St-Etienne, 1, St-Galmier, 1, St-Germain-Laval.

Levée des boîtes supplémentaires, 8 h. 30 m. du soir; du bureau, 6 h. 45 du matin.

Amplepuis, Cours, Montagny, Noirétable, 1, St-Just-en-Cheval, St-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Perreux, Villemontais, Charlieu, 2, Chauffailles, La Clayette, St-Sorlin, Tramayes.

Levée des boîtes supplémentaires, 7 h. 15 du matin; du bureau, 7 h. 45 m. du matin.

St-Germain-des-Fossés, 2^{or}.

Clermont-Ferrand, Gannat, La Pacaudière, 2, Lapalisse, 2, Riom, St-Martin-d'Estreaux, 2, Ambulant, 302, de Clermont à Paris.

Levée des boîtes supplémentaires, 2 h. 30 m. du soir; du bureau, 3 h. du soir.

Lyon, 2^{or}.

Ambulant, de Lyon à Marseille, 1, Chazelles, Lyon, 2, Nérone, 2, Feurs, 2, Noirétable, 2, St-Etienne, 2, St-Galmier, 2, Thiers. Levée des boîtes supplémentaires, 2 h. 30 m. du soir; du bureau, 4 h. du soir.

Lyon, 3^{or}.

Ambulant de Lyon à Paris, n° 4; Ambulant de Lyon à Marseille, n° 3. Givors, 2, Lyon, 3, Montbrison, 2, Rive-de-Gier, 2, St-Chamond, 2, St-Etienne, 3.

Levée des boîtes supplémentaires, 8 h. 30 m. du soir; du bureau, 9 h. du soir.

Le Directeur des Postes, FOULJOL.

TAXE DE LA VIANDE.

Deuxième quinzaine de janvier.

BOEUF. — 1^{re} catégorie, un franc vingt centimes le kilog.; 2^e catégorie, soixante-quinze centimes.

VEAU. — 1^{re} catégorie, un franc le kilog.; 2^e catégorie, soixante-quinze centimes.

MOUTON. — 1^{re} catégorie, un franc vingt centimes le kilog.; 2^e catégorie, soixante-quinze centimes.

PORC. — Unique catégorie, un franc dix centimes le kilog.

Pour la chronique locale: Sauzon.

— Chemin de fer de Galveston à Houston et Henderson. — Extrait du rapport adressé au comité européen, le 15 novembre 1858, par M. Georges Lee, ancien ingénieur attaché au North-Western-Railway (Angleterre).

1^{er} article.

TRAFFIC.

« La ville de Galveston présente la seule rade sur le golfe du Mexique qui, entre New-Orléans et Vera-Cruz, puisse permettre l'entrée de bâtiments d'un fort tonnage; la sera donc toujours le port le plus important de l'Etat du Texas, et dans lequel doit se centraliser tout son commerce. Il n'y a aucune exagération à dire que toutes les exportations et les importations du Texas doivent passer par le port de Galveston. » A quatre milles en deçà de Houston à Harrisburg, notre chemin de fer se relie au chemin de

par avarice que le seigneur agissait ainsi, et il avait espéré empêcher le pèlerinage. Cela prouve qu'il ne connaissait pas bien encore les Bretons.

Quand les pèlerins arrivèrent auprès de la barrière, ils la trouvèrent fermée et gardée par un domestique. Alors ils grimperont sur le talus, et, quoique le chemin fût dangereux et difficile, ils se rendirent par-là à la fontaine.

C'était grand pitié de voir le vieux monde, les femmes et les enfants, se traîner sur cet étroit sentier hérissé de ronces et d'épines, qui leur déchirait les genoux et les mains. Mais les Bretons aiment leurs saints, et le seigneur aurait fait couvrir le haut du talus de charbons ardents, qu'ils y auraient passé quand même.

Personne ne se plaignit cependant; mais chaque pèlerin, avant de descendre, regardait le blé en herbe, et, en essayant le sang qui tachait ses mains, hochait la tête et disait qu'il y aurait de la paille, mais pas de grain.

Ce propos fut rapporté au seigneur, qui en conçut une violente colère. Et quand quelques mois après la prédiction se réalisa, et que ses épis ne lui montrèrent qu'un mauvais grain noir et desséché, sa fureur ne connut plus de bornes. Il fit venir des ouvriers et ordonna de combler la fontaine.

Des pierres furent amenées et le travail diabolique commença.

Pour ne pas entendre les prières et les menaces qui s'élevaient autour de lui, il voulut aller passer ce jour-là à la ville. Monté sur son grand cheval noir, qui faisait l'effroi des petits enfants, il grondait durement sa fille Anne, dont la voix douce comme celle du chanteur des nuits, demandait une dernière fois qu'on ne poursuivît pas l'action sacrilège, quand il vit accourir un de ses ouvriers. Pâle, tremblant, effrayé, il venait dire que lui et ses compagnons refusaient de combler la fontaine. Les lourdes pierres qu'on y avait jetées étaient restées sur l'eau, et l'un d'eux avait distinctement vu un Moine rouge, qui les regardait avec des yeux enflammés en étendant le bras vers les pierres, comme pour leur défendre de s'enfoncer.

» fer de Buffals-Bayou, Brazos et Colorado. — Cette ligne, qui court directement vers l'ouest du Buffals-Bayou à Harrisburg, est déjà exploitée; elle traverse le Brazos et reçoit les immenses produits de cette riche contrée.

» A sept milles de Houston, cette ligne est traversée par le chemin de fer de Brazoria, qui se dirige du sud-ouest de cette ville à Colombia, et que l'on va bientôt prolonger de là pour rejoindre le chemin de fer de San-Antonio au golfe du Mexique. Ces deux lignes, avec leurs jonctions et leurs embranchements, forment un réseau parfait, s'étendant sur le pays arrosé par les rivières Brazos et Colorado, qui coulent à l'ouest et au sud-ouest de notre ligne.

» Ces deux lignes, avec leurs divers embranchements, sont donc appelées à transporter tous ces produits jusqu'à Harrisburg, où elles échangeront leur trafic avec le nôtre. Déjà, et avant même que nous ayons pris aucun arrangement réciproque pour opérer cet échange de trafic, la quantité de produits apportés chaque jour sur notre ligne à la jonction d'Harrisburg dépasse de beaucoup les prévisions les plus exagérées.

» La ville de Houston est aujourd'hui le grand marché du Texas. — Vers elle convergent tous les chemins de fer commencés ou concédés dans l'Etat. C'est le centre où viennent s'échanger les trafics de toutes les lignes. Notre chemin est la seule voie concédée au sud de cette ville et qui puisse la relier avec le port de Galveston.

» Si cela est concluant pour le transport des marchandises, c'est encore bien plus vrai pour le transport des voyageurs.

» Il serait difficile d'établir avec exactitude le chiffre du trafic que nous pourrions recueillir sur notre ligne; l'accroissement prodigieux de la population au Texas, le développement de ses produits, ont dépassé toutes les prévisions. La progression de la richesse publique en cet Etat a été plus rapide que dans tous les autres Etats de l'Amérique. Cette conclusion est la conséquence forcée de l'examen consciencieux des statistiques recueillies par les autorités de la douane de Galveston. Ces statistiques ont été établies avec une méthode et un soin qu'on ne pourrait trouver ailleurs. Les relevés de ces documents ont été mentionnés par M. Vashenter dans le rapport qu'il vous a adressé; j'ai recherché à leur source les origines des chiffres qu'il a posés, je me suis convaincu de leur parfaite exactitude, je me plais à constater leur authenticité, et je les affirme sincères et véritables sans hésiter.

» Signé : Georges Lee. »

NOTA. — Récapitulation du trafic sur 50 milles seulement du chemin de fer de Galveston, d'après M. Vashenter :

RECETTES.	
Transit de 25,000 tonneaux (balles de coton), à 25 c. par tonne et par mille	312,000
Transit de 131,671 tonneaux, marchandises de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 40 c. par tonne et par mille.	2,633,420
Transit de voyageurs sur une distance de 50 milles, à 2 dollars par tête.	1,647,600
Recettes brutes.	4,493,520
DÉPENSES.	
Frais d'entretien, de personnel, frais généraux, etc.	2,246,760
	2,246,760

Nous trouvons donc un bénéfice net de 2,246,760 fr., donnant un dividende de 25.0/0.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire général,
Ernest MARLIN.

CHEMIN DE FER DE GALVESTON A HOUSTON ET HENDERSON

Subvention par l'Etat.

Emission de 6,000 obligations hypothécaires pour la construction de la troisième section.

La souscription aux obligations hypothécaires émises par la Compagnie est ouverte.
Ces obligations sont de 100 dollars (530 francs)

Heureusement pour l'ouvrier, le seigneur était à cheval et n'avait pas de pen-bas sous la main; sans cela il pouvait recommander son âme à Dieu; car sûrement il eût été assommé. Mais le maître n'avait que sa cravache; il s'en fit cependant une arme terrible et en appliqua un tel coup sur les épaules du pauvre diable, que longtemps après il en montrait la trace, qui lui traversait le dos comme le cordon d'un scapulaire.

Après cet acte brutal, le seigneur mit son cheval au galop et se dirigea vers l'allée de St-Jean. Les pierres apportées pour combler la fontaine s'élevaient en tas autour, et une d'elles, la plus grosse, avait roulé dans le passage ménagé. C'était un bien petit obstacle, et cependant ce fut en vain qu'il voulut le faire franchir à son cheval. L'animal reculait, se cabrait, mais ne sautait pas. Furieux d'une pareille résistance, le seigneur enfonce une dernière fois dans le ventre du cheval le fer qui armait le talon de ses bottes, en poussant un horrible blasphème. L'animal hennit de douleur et laisse retomber ses pieds de devant sur la pierre, où ils laissent leur empreinte; mais comme si elle eût été de fer rouge, il se dressa presque debout, et renversa son cavalier qui tomba rudement à terre. On le releva sans connaissance, et quand il revint à lui, chacun put reconnaître que le châtimement avait suivi de près la profanation: il était aveugle. — Ce malheur, en lui prouvant combien la puissance de Dieu est au-dessus du pouvoir du démon et de la méchanceté des hommes, le fit rentrer en lui-même, et il se convertit à la vérité.

Tous les dimanches, on le voyait entrer à l'église conduit par sa fille; et quand vint la grande fête de Pâques, il accomplit ses devoirs de chrétien avec une piété qui édifia tout le monde. Il donnait généreusement aux pauvres en les priant de demander à Dieu sa guérison. Par ses ordres, une chapelle fut bâtie avec les pierres qu'il avait fait apporter dans l'allée; mais celle que vous avez vue ne put jamais servir pour cela; les mains réunies de tous les ouvriers ne réussirent pas même à l'ébranler.

et produisent 3 pour cent d'intérêt par an; elles sont garanties à la fois et par la subvention de l'Etat, de 930,000 hectares de terres choisies par la Compagnie et par le chemin de fer lui-même; elles sont remboursables en neuf ans, avec une prime de 10 dollars (53 francs), à partir de 1869 et suivant le tableau d'amortissement.

Elles donnent droit, en outre, à une action libérée de 40 dollars ou 212 francs.

Les versements ont lieu de la manière suivante :
20 dollars ou 106 francs en souscrivant ;
20 dollars ou 106 francs le 1^{er} février 1859 ;
20 dollars ou 106 francs le 1^{er} mars 1859 ;
20 dollars ou 106 francs le 1^{er} avril 1859 ;
20 dollars ou 106 francs le 1^{er} mai 1859.

Les intérêts sont payés par semestre, à Paris, au siège de l'Administration, et chez ses correspondants de la France et de l'Etranger.

On souscrit :
A Lyon, chez MM. Joseph et S. Simon, banquiers ;

A Paris, au siège de l'Administration, 21, rue de la Chaussée-d'Antin; dans les villes où la souscription n'est pas ouverte, on peut verser les fonds aux Messageries au crédit de la Compagnie; ou les adresser en valeurs à vue sur Paris, à l'Administration.

La répartition des obligations sera faite au prorata des souscriptions.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

Du Nord de l'Espagne.

Le comité des chemins de fer du Nord de l'Espagne a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires De la société générale de crédit mobilier espagnol :

De la société générale de crédit mobilier français ;

De la compagnie des chemins de fer du Midi ;

De la société générale de Belgique pour favoriser l'industrie nationale ;

De la Banque de Belgique,

Qu'ils sont admis à souscrire aux actions de la compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne, autorisée par décret du 18 décembre 1858.

A cet effet, il a été réservé une action des chemins de fer du Nord de l'Espagne, pour cinq actions de chacune des compagnies ci-dessus désignées.

Les actions de la compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne sont de 500 fr.; pendant l'exécution des travaux, un intérêt de 6 p. 100 l'an est attribué aux actions. Il est fait un premier appel de 30 p. 100, soit 150 fr. en échange duquel il sera délivré des actions au porteur, libérées de pareille somme.

Quant aux versements ultérieurs, le Crédit Mobilier s'est engagé à en faire l'avance, sans frais ni commission, jusqu'à concurrence de 200 fr., à tous les actionnaires qui réclameront cette faculté. Le remboursement de ces avances ne pourra être réclamé avant un an pour les premiers 100 fr., et avant dix-huit mois pour les 100 fr. complémentaires.

La répartition s'effectuera du 3 au 14 janvier 1859, à Madrid, au siège de la Société de Crédit Mobilier, et en Belgique, aux sièges de la Société générale de Belgique pour favoriser l'industrie nationale, et de la Banque de Belgique, pour les souscriptions attribuées aux actionnaires respectifs de ces deux établissements.

— Le *Courrier de Lyon* rapporte en ces termes les péripéties d'une lutte aérienne qui a eu lieu vendredi dernier entre des maçons occupés à des travaux de réparation :

« Une dispute s'étant élevée, on ne sait à quel propos, entre les dix ou douze ouvriers employés au lavage de la façade latérale du Grand-Théâtre, du côté de la rue Puits-Gaillot, tous ces hommes se sont rués les uns contre les autres; et, à coups de pied, à coups de poing, à coups de brosse ou de grattoir, se sont livrés une bataille sur une étroite échelle horizontale qui n'était suspendue que par des câbles à quarante pieds de hauteur.

« On se figure aisément quelle a été la terreur de la foule attirée dans la rue par les cris des combattants, en voyant cette lutte insensée qui faisait ployer, craquer et osciller en tous sens le frêle échafaudage qui soutenait en l'air cette troupe de furieux. Ils se tenaient tellement empoignés et entrelacés, que si un seul eût fait un faux pas et fût tombé de l'échelle, tous les autres l'auraient suivi forcément et auraient été précipités, écrasés sur le pavé, comme une seule grappe d'hommes.

« Par bonheur, au plus fort de la mêlée, le

Quand arriva l'époque du pèlerinage d'été, les pèlerins trouvèrent la barrière ouverte. Le seigneur était arrivé le premier à la fontaine. Après avoir dévotement prié saint Jean à deux genoux, il descendit et trempa ses doigts dans l'eau dont sa foi attendait sa guérison. A peine eut-elle touché ses paupières, que ses yeux s'ouvrirent. Dieu avait fait un miracle pour le punir; il en fit un autre pour le récompenser.

Il s'en montra toujours reconnaissant, et on dit que jamais maître de Coatmanach ne fera désormais labourer l'allée; car il l'a donnée à saint Jean.

— Ah! diable, Stéphane, s'écria M. Randel qui, en passant et repassant, avait entendu une grande partie du récit, tu portes, je crois, atteinte à mes droits de propriétaire dans tes contes bleus.

— Monsieur, répondit Stéphane en souriant d'un air aimable, je répète ce que le monde dit et vous n'avez pas, je pense, le projet de faire labourer l'allée de la fontaine.

— A moins d'abolir le pèlerinage, je n'en vois pas trop le moyen. Mais sois tranquille, et rassure ceux qui craindraient de voir revivre en moi le seigneur de la légende; et comme voilà une grande demi-heure que tu habiles, que tu dois avoir le gosier sec, je t'invite à repasser par la maison; ma vieille ménagère te servira quelques crêpes et une bouteille de cidre.

Le bonhomme heureux et fier de cette magnifique invitation, salua, remercia et s'éloigna. Le voyant parti, je....

Mais ce que je fis après n'offrant rien d'intéressant, je terminerai par le récit de Stéphane, celui de ma promenade à St-Jean-Coatmanach.

Anna EDIAÑEZ DE LANGLE.

La France littéraire.

parti vaincu s'est décidé à battre en retraite par la seule voie praticable ouverte à la suite. Il a enfoncé une des fenêtres du théâtre, au travers de laquelle poursuivants et poursuivis se sont précipités, sans se lâcher et sans relâche de coups de poing, comme une vivante et tempêteuse avalanche.

« Un instant encore on a entendu le fracas et les rugissements de la mêlée gronder dans les profondeurs du monument et descendre peu à peu jusque dans les troisièmes dessous de notre première scène, qui n'avait certes jamais vu se démenier sur ses planches une pareille bataille; puis le *Deus ex machina* de la police est venu rétablir le calme parmi tous ces maçons irrités. »

— Un journal du Midi annonce que la neige est tombée en abondance sur les Alpes. On raconte que la semaine dernière, au milieu de la nuit, une diligence revenant de Turin n'a pu continuer sa route. Arrivée au mont Genève, les chevaux exténués avaient de la neige jusqu'au poitrail. Les voyageurs ne distinguaient plus que sapins, neige et ciel. Un des conducteurs s'est décidé alors à aller chercher des chevaux de renfort. Quoique connaissant bien les lieux, il s'est égaré en chemin et, faisant une chute, a roulé dans la neige où il s'est évanoui. Heureusement il a été découvert bientôt par les chiens de quelques douaniers qui faisaient en ce moment une ronde. Emporté au poste le plus voisin, il a pu à peu repris connaissance et a déclaré qu'il avait laissé la diligence et les voyageurs au milieu de la montagne. Environ deux heures après, quatre forts chevaux venaient délivrer les pauvres voyageurs qui croyaient être obligés de passer la nuit dans ce désert.

L'ACADÉMIE de l'Industrie Française, dans sa séance générale du 20 juillet 1845, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGES, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RAUMES, enrhumements, Catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). LA PATE PECTORALE DE GEORGES, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taubout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e ROCHARD, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

Des Concessions

DE MINES D'ANTHRACITE

Dites de Combres

Situées sur les communes de Combres, Montagny et Régnay, arrondissement de Roanne (Loire)

En l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

Adjudication au mardi huit février mil huit cent cinquante-neuf.

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Roanne, le quatre mars mil huit cent cinquante-huit, d'après en forme, M. Jean Vallas, propriétaire et agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, demeurant à Roanne, agissant en qualité de légataire universel, et sous bénéfices d'inventaire, de la succession délaissée par M. Jacques-Benoît Laurent, de son vivant ancien avoué et propriétaire, demeurant à Roanne, lequel a pour avoué constitué M^e Claude-Marie ROCHARD, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure.

A été autorisé, en sadite qualité, à faire vendre les immeubles et valeurs immobilières composant la succession dudit M. Laurent.

DÉSIGNATION

Des concessions des mines d'Anthracite, dites de Combres, formant l'article douze du cahier des charges, et objets y attachés.

Article 12.

Il se compose de la concession des mines d'anthracite, dite de Combres, située sur la commune de ce nom et sur celles de Régnay et de Montagny.

Cette concession a été faite par M. Eugène Cavaignac, président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, en date du vingt octobre mil huit cent quarante-huit, aux citoyens Augustin Desvernay, François Chirac-Dumoulin et Emile de l'Espine, sous le nom de concession de Combres, limitée conformément au plan annexé audit arrêté ainsi qu'il suit, savoir :

Au nord, une ligne tirée du clocher de Montagny à celui de Combres, puis une autre ligne tirée du clocher de Combres au point C, rencontre d'un chemin venant de la Chana avec la rive droite du ruisseau de Trambouze; au sud-est, la rive droite du ruisseau de Trambouze, depuis le point C, jusqu'au point B, confluent dudit ruisseau avec celui d'Almazay, ou autrement dit Alouazy; au sud-ouest, une ligne tirée du point B au point A, angle sud-ouest du bâtiment appelé la Bruyère; au nord-ouest, une ligne tirée du point A au clocher de Montagny, point de départ; lesdites limites renfermant une étendue superficielle de sept kilomètres carrés, cinquante hectares. Elle est devenue la propriété exclusive de M. Laurent, suivant divers actes en forme.

Elle est située à une petite distance de la ville de Roanne, dont la population et l'importance industrielle prennent un développement rapide qui est loin d'être arrivé à son terme; sa situation topographique est des plus saines et des plus agréables, traversée par deux routes départementales, d'une viabilité facile et agréable, tendantes de Roanne à Thizy (Rhône) l'une par Montagny, et l'autre par Régnay, puis Combres.

Elle n'est éloignée que de cinq kilomètres environ de Thizy, petite ville du département du Rhône, où il se fait un commerce d'une très-grande importance; enfin elle est exceptionnellement placée au milieu d'un pays industriel, entourée de fours à chaux et à proximité de diverses routes pour aller dans toutes les directions.

Il existe soit dans les divers magasins, soit dans les puits, soit dans les galeries, des effets mobiliers ou aggrés d'exploitation dont le détail suit: vingt-six pès de mineurs, pesant ensemble trente-neuf kilogrammes, huit grosses masses, pesant trente-huit kilogrammes, cinq coins en fer, pesant quinze kilogrammes, douze burins, pesant dix-huit kilogrammes, cinq bourroirs en fer et un seul en cuivre, pesant ensemble neuf kilogrammes, cinq épinglettes en fer, pesant ensemble deux kilogrammes, huit petites masses en fer, pesant dix-huit kilogrammes, cinq curettes, pesant deux kilogrammes, trois pelles en fer pour les chargements, trois brouettes, dont une en mauvais état, un chemin de fer à la perçée de l'est, de cent quarante-huit mètres de longueur, un chemin de fer à la perçée du sud, de quatre-vingts mètres de longueur, un chemin de fer à l'intérieur du puits Auclair, de cent trente mètres de longueur, cinq petits wagons de deux hectolitres (il manque trois roues), deux wagons plus grands, à la perçée du sud, un grand wagon en mauvais état, n'ayant que deux roues et un essieu, trois seaux à eau, sept corps de pompe en bois, pour l'épuisement des eaux, sept baquets servant pour abreuver les pompes, un petit marteau en fer, une clef pour les écrous des wagons, une tarière avec son manche, quatre bennes à charbon, quatre bennes à eau, un câble neuf en magasin, pesant soixante-cinq kilogrammes, un autre câble ayant servi, pesant trente-un kilogrammes six hectogrammes, un tour à la perçée d'est, avec ses manivelles, une grille pour le chauffage, du poids de vingt-cinq kilogrammes, une chaîne en fer, pesant dix-huit kilogrammes, deux burettes à huile en fer blanc, une lampe de mineur, deux bretelles en cuir pour traîner les wagons, deux hectolitres pour mesurer le charbon, deux bennes à patins pour l'approvisionnement, quatre outils servant à creuser les pompes, une scie à bois, deux pique-fen, pesant ensemble quatre kilogrammes, un pic pour le tirage du charbon, pesant un kilogramme et demi, un rateau en fer, pesant deux kilogrammes, une boîte pour mettre les boîtes de wagons, un cadenas garni de sa clef, deux bourroirs à manne, pesant dix kilogrammes, une lanterne en fer blanc, une bombonne à huile, un trépied à niveau, un baril à poudre, une meule à aiguiser, une presse en fer, pesant cinq kilogrammes, une petite hache à marquer le bois, une autre hache, pesant deux kilogrammes, une table servant de bureau, un décimètre chaîne en fer, une lime, un ciseau à bois, une vieille roue de wagon, pesant douze kilogrammes, quatre engrenages en fonte, quatre roues pour grands wagons aussi en fonte, pesant ensemble cent quarante-deux kilogrammes trois hectogrammes, un petit tour en magasin, une barre de fer à monter l'engrenage, du poids de soixante-dix kilogrammes trois hectogrammes, deux cents mètres de longueur de bois d'éclat, cent cinquante mètres bois petit garni, un demi-sac clous de cinquante, un petit manège, quatorze mètres bois de sapin, deux jumelles en chêne de six mètres, onze mains papier paille, trois kilogrammes et demi de poudre de mine, un cordeau, un tour sur le puits Auclair, avec son câble, trois burins, six barres fer, pesant ensemble soixante-dix kilogrammes, soixante mètres planches sapin, quatre mètres tubes fer blanc, une paille, une romaine échantillonnée, pesant cinquante-quatre kilogrammes, quatre vieilles roues de brouettes, deux tourillons en fer, pesant ensemble dix-huit kilogrammes.

Tous ces objets étant attachés à l'exploitation des mines de Combres, et étant d'une absolue nécessité pour son exploitation, et pouvant être regardés comme immeubles par destination, y demeureront attachés et seront vendus avec elle en un seul lot.

En outre des objets mobiliers ou outils divers dont le détail précède, il existe encore sur le plateau de la mine diverses constructions ou hangars, servant à l'exploitation, qui seront également compris dans l'adjudication desdites mines, comme en formant une dépendance.

En outre des hangars, il existe un petit bureau, servant à l'employé principal pour tenir les livres et la comptabilité de l'exploitation.

En un mot, tous les objets, de quelque nature qu'ils soient, et servant à l'exploitation de la concession, feront partie de l'adjudication et deviendront la propriété de l'acquéreur de la mine.

La vente de ces immeubles avait été annoncée pour avoir lieu le vingt avril dernier, sur la mise à prix de deux cent dix mille francs, montant de celle fixée par le jugement précité en ordonnant la vente.

Mais au jour indiqué pour icelle, il ne s'est présenté aucun enchérisseur, ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé le même jour par M. Bohan, juge, commis pour recevoir les enchères.

Il a été alors rendu par le tribunal civil de Roanne, le cinq mai mil huit cent cinquante-huit, un nouveau jugement qui autorise M. Vallas en sadite qualité à faire vendre lesdits immeubles sur une nouvelle mise à prix abaissée et fixée à cent vingt mille francs.

Mais au jour indiqué, il ne s'est présenté aucun enchérisseur, ainsi que le constate un procès-verbal, dressé le même jour par M. Bohan, juge, commis pour recevoir les enchères.

Le vingt-huit décembre mil huit cent cinquante-huit, il a été rendu, par le susdit Tribunal, un nouveau jugement qui a autorisé ledit M. Vallas, en sadite qualité, à faire vendre les mines dont s'agit, sur une nouvelle mise à prix, réduite à soixante-dix mille francs.

En conséquence, les immeubles et mines ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot, le mardi huit février mil huit cent cinquante-neuf, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, tenant au palais ordinaire de justice, de onze heures du matin à deux heures de relevée, et pardevant M. Bohan, juge audit Tribunal, commis à ces fins, sur la mise à prix de soixante-dix mille francs, montant de celle fixée par le jugement précité du vingt-huit décembre mil huit cent cinquante-huit, ci 70,000 fr.

Pour extrait :

Signé, ROCHARD.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser 1° à Roanne, à M^e Rochard et Lenoir, avoués, et à M. Vallas, agent général de la Nationale; 2° à Paris, à M^e du Roussel, notaire, rue Jacob, numéro 48; 3° à Lyon, à M^e Berloty et Laforest, notaires;

4° à Saint-Etienne, à M^e Testenoire-Lafayette et Simand, notaires; 5° à Combrès, à M. Belle, ingénieur, ou à M. Berland, contre-maître de la mine de Combrès.

Enregistré à Roanne, le trois janvier mil huit cent cinquante-neuf, fol. 15, c. 6. Reçu un franc, et dix centimes pour décime.

DE GIRONDE.

Étude de M^e CHARTRE, avoué à Roanne.

Vente par expropriation forcée D'IMMEUBLES, situés sur la commune de Sainte-Colombe, lieu dit Bois-de-Rey, canton de Néronde, saisis à la requête de M. Duchez-Glok, au préjudice des mariés Jean-Marie Poulard et Jeanne Duperray, demeurant à Violay. L'adjudication aura lieu le mardi 8 février 1859.

Ces immeubles, de la contenance d'environ trois hectares soixante-trois ares, consistent en maison d'habitation, jardin, terre, pré et bois taillis, et seront adjugés sur la mise à prix de trois cents francs.

PURGES D'HYPOTHEQUES.

Étude de M^e LENOIR, avoué à Roanne.

Vente devant M^e Lafay, notaire à Néronde, par Jean-Pierre Magnien, propriétaire à Saint-Marcel-de-Félines, à M. Rambaud, propriétaire au même lieu, par acte du 7 novembre dernier.

Étude de M^e JANSON, notaire à Lapacaudière.

Vente par Charles Darmazin, cafetier à Roanne, au sieur Jean Sennepin, cafetier à Lapacaudière, d'une maison et ses dépendances, sise en la commune de Lapacaudière, par acte reçu M^e Rochebillard, notaire à Changy.

Étude de M^e ROCHARD, avoué à Roanne.

Adjudication en date du six juillet dernier, au profit du sieur Jean Brossard, propriétaire aux Noës, des deuxième et troisième lots des immeubles dépendant de la succession du sieur Claude Chambon, décedé aux Noës.

Au nombre des PRIMES diverses offertes par les journaux à leurs abonnés, celle de la *Vérité Contemporaine* est sans contredit une des plus remarquables. C'est un magnifique volume grand in-8°, jésus, illustré par J.-A. Beaucé, le dessinateur en vogue, et qui a pour titre :

LES CONTES DE LA FAMILLE,

PAR

Eugène de Mirecourt.

Cette PRIME est donnée gratis à toutes les personnes qui s'abonnent pour un an au journal la *Vérité contemporaine*, et qui envoient un mandat de DIX-HUIT FRANCS, sur la poste, à M. Viriot, directeur du journal, 55, rue Montmartre.

On sait que la *Vérité contemporaine* est le journal de l'ancien journal les *Contemporains*, et que M. Eugène de Mirecourt est son rédacteur en chef.

MAISON

Sise à Roanne, rue des Minimes

A VENDRE OU A LOUER

S'adresser à M^e CORNU, avoué à Roanne.

AVIS

ON DEMANDE UNE CUISINIÈRE

S'adresser à M. CHORGNON, imprimeur.

A VENDRE

en gros ou en détail

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située au lieu des *Poupées*, commune de Riorges, à un kilomètre de la gare du chemin de fer de Roanne, sur un plateau dominant la ville.

Elle consiste en prés, terres, vignes, jar-

din et vastes bâtiments d'exploitation. Elle a une contenance d'environ soixante-dix hectares, dont quatorze en prés, le tout susceptible de grandes améliorations.

Il existe une grande pièce d'eau alimentée par des sources, à proximité des bâtiments, et en tête des prés, et pouvant les irriguer en toute saison.

On donnera pour les paiements toutes facilités.

S'adresser, pour traiter : 1° à MM. BESSE et BOUSSAND, propriétaires à Roanne;

2° à M. FAYET, propriétaire à Riorges; 3° à M. PONCIN, propriétaire à Saint-Haon-le-Châtel. 4—4

PRIX

DES DIVERSES MARCHANDISES

prises sur les fours de

CANCALON FRANÇOIS FILS ET NEVEU

Entrepreneurs à Roanne, rue Saint-Jean, n° 69.

Fabrique de plâtre, tuilerie mécanique et ciment hydraulique.

Grandes tuiles brevetées, le mille	100 f.
Petites tuiles »	50 »
Grosses briques percées »	40 »
Petites briques percées »	30 »
Brûlats percés »	40 »
Grosses briques pressées »	30 »
Petites briques pressées »	25 »
Tuyaux de drainage n° 1 »	20 »
» » 2 »	30 »
» » 3 »	40 »
» » 4 »	50 »
» » 5 »	60 »
Tuiles creuses »	25 »
Carreaux ordinaires »	25 »
Carreaux pressés »	25 »
Brûlats ordinaires »	25 »
Briques belges »	20 »
Briques de cheminées »	20 »

Plâtre à bâtir et à fumer, aux prix courants.

Les sieurs CANCALON se chargent des couverts à grandes tuiles brevetées, moyennant le prix de deux francs le mètre carré, y compris le lattage, les pointes et la façon; et des planchers en brûlats percés, moyennant le prix de 1 franc 25 centimes le mètre carré; ces différents matériaux pris en fabrique.

Ils se chargent aussi des transports à prix modérés.

Les journées de maçons et manœuvres seront, comme par le passé, au prix de 2 francs 50 centimes.

Roanne, ce 10 janvier 1859.

A VENDRE

A LA FERME-ECOLE DE MABLY

Du foin, des betteraves et de la graine de trèfle.

A LOUER

Beau et grand Piano

S'adresser, maison VALLAS, au second, porte à droite, à Roanne.

Maison et fonds de Café

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ.

Situés à Roanne, place Saint-Etienne.

S'adresser à M. Chorgnon, imprimeur.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

le Café de la Jeune-France

Situé à Roanne, place Saint-Etienne.

S'adresser à M. CHORGNON, imprimeur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTMENT

Une Usine hydraulique

De la force de 12 à 14 chevaux de vapeur

Les bâtiments, construits à pierres et à chaux, occupent une superficie de 33 mètres 50 centimètres de longueur, sur 9 mètres 50 centimètres de profondeur, non compris un hangar, de 63 mètres carrés.

Le principal corps des bâtiments est monté à un 2^{me} étage.

La cour ou aîsance est d'une superficie de 1300 mètres carrés.

Cette usine, située au centre de la ville de Roanne, en rue des Tanneries, sur un cours d'eau spécialement livré à l'industrie, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la grandeur des bâtiments et des aîsances.

Elle fait mouvoir séparément :

- 1° Un moulin à tan;
- 2° Une féculerie;
- 3° Une découpeuse de bois de teinture;
- 4° Une scie circulaire.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. MORILLON, à Roanne.

A LOUER

Une Teinturerie, située rue du Moulin-Gilbert, ayant toutes les aîsances possibles.

S'adresser à M. PITRE.

On demande deux garçons tonneliers.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

BAINS PITRE

Contrairement à ce qui a été pratiqué les autres années dans cet établissement, les bains seront servis pendant tout l'hiver et à toute heure.

— On demande une bonne fille robuste, pour être employée dans cet établissement de bains.

CHAUSSURES ET GUÊTRES

DE CHASSE

IMPERMÉABLES

Le sieur RALITTE, bottier, rue Impériale, n° 41, à Roanne, prévient les amateurs de la chasse et les employés aux travaux du chemin de fer, que l'on trouvera chez lui toute espèce de CHAUSSURES IMPERMÉABLES.

Il tient également la chaussure de luxe de tout genre pour hommes et pour femmes.

M. GUILLET

Marchand de bois, au Coteau, prévient le public qu'il vend, cette année :

1° Du **Bon bois de brûle**, en hêtre, bien sec et tout fendu, à 9 fr. 50 le stère et à 10 fr. le stère, quand on demande des bûches sciées à des longueurs déterminées.

2° Du **Charbon de bois**, hêtre, première qualité, à 4 francs les 50 kilogrammes.

M. GUILLET est approvisionné, comme par le passé, de toutes espèces de bois pour la charpente et la menuiserie, et ses prix sont toujours très modérés.

Appareils orthopédiques et tuteurs

Pour la déviation des membres inférieurs et de la colonne vertébrale, chez RAFFIN, serrurier, rue Impériale, n° 54, à Roanne.

Voiture, Cheval et Harnais à vendre.

S'adresser à M. POYET-BROY,

Quatre bons Chiens courants, à l'essai.

S'adresser à Chorgnon père, imprimeur. 4—4

FAVIER, TAPISSIER

Déjà connu avantageusement à Roanne, offre aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, la preuve que la garniture de ses Sièges n'est point altérée par du crin végétal.

Rue Sainte-Elisabeth, à Roanne, n. 47. M. Favier demande un apprenti menuisier en fauteuils.

MOYEN FACILE

AGRÉABLE ET ÉCONOMIQUE

de détruire sûrement la constipation, les glaires, etc., et de rendre l'appétit, sans l'emploi des lavements ni des purgatifs, par les

Bonbons Duvignau

Deux bonbons suffisent pour obtenir l'effet voulu, et ne coûtent que 20 CENTIMES.

— A Paris, chez DUVIGNAU, ph., rue Richelieu, 66; — à Roanne, chez M. GRIZIAUX, pharmacien. L. B. 3456

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. DUMONT, pharmacien à Cambrai, dans sa POMMADE ANTIDARTREUSE, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de l'illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux COLD CREAM guérit d'une manière certaine les Dartres, Teignes, Ulcères, Démangeaisons, etc. — Prix du pot, 3 fr. 50 c. Se délier des contrefaçons (exiger le cachet DUMONT), et s'adresser aux dépôts.

Dépôts : à Roanne, pharmacie de M. MERCIER, et dans les meilleures pharmacies du département.

NOUVELLE ÉDITION A PRIX RÉDUIT.

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE

Traité médical sur le mariage et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr; un fort volume, illustré de 40 figures coloriées sur l'anatomie des organes de la génération, expliquant leurs fonctions et les effets produits par l'onanisme, les excès, etc., avec des observations sur l'impuissance, la faiblesse nerveuse, etc., par le docteur SAMUEL LA'MERT, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres. — Prix : 3 fr., sous enveloppe. En vente, Paris, Laroque, libraire, 5, boulevard Montmartre. — Pour recevoir immédiatement l'ouvrage franco sous enveloppe, porter 3 fr. 50 c. au bureau de poste et envoyer le mandat à M. Laroque, libraire à Paris, 5, boulevard Montmartre. H.



MONSIEUR

NORMAND

Domicilié à Lyon.

Dentiste de tous les pensionnats de Roanne et des départements du Rhône et de l'Isère, demandé pour de nombreuses opérations, est de retour dans notre ville, où il séjournera une quinzaine de jours.

Maison Paperin, rue Impériale, 70.

ROB DE NOIX DE GALIEN

Préparé et perfectionné par A. MICHEL, pharmacien à Tarare (Rhône).

Remède sûr pour la guérison des maladies humérales, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Dépôts

ROANNE, chez MM. Mercier, Griziaux, Roubaud.

St-ETIENNE, chez M. Jacob, rue de la Loire;

MONTBRISON, chez M. Bouthier;

St-SYMPHORIEN-DE-LAY, chez M. Péronnet,

Tous pharmaciens.

PECTORAL SUISSE PASTILLES-MINISTRES

Pharmacie CICILE (successeur de Pajot), rue de la Chaussée-d'Antin, 58, à Paris.

Pour la voix, les rhumes, oppressions, catarrhes, maux de gorge ou de poitrine.

— Boîtes de 1 et de 2 fr. — Dans toutes les pharmacies.

SAVONULE LEBEL

DE COPAHU PUR approuvé par la Faculté de Médecine de Paris comme supérieur à toutes capsules ou injections pour guérir en peu de jours les maladies les plus invétérées. Prix : 4 fr. la boîte.

HÉMORROIDES calmées et guéries sans danger de répercussion par la poudre de Scordium composée. Prix : 3 fr. la boîte.

Entrepôt général : 68, rue de Saintonge, Paris.

Seul dépôt à Roanne, chez M. Dechastelus, pharmacien.

Roanne, Imprimerie SAUZON, l'un des gérants.

CHOCOLAT-IBLED

USINE HYDRAULIQUE

MONTECOURT

près Paz en Artois (Pas-de-Calais).

USINE A VAPEUR

PARIS

rue du Temple, 4.

USINE A VAPEUR

RENNES

sur la Risle, près Clèves (Allier).

La réputation dont jouissent les **Chocolats-Ibled**, tient au bon choix des matières premières que MM. IBLED frères et C^o, tirent directement des lieux de production, aux perfectionnements et aux procédés économiques employés dans les vastes établissements qu'ils ont créés, tant en France qu'à l'étranger, et qui les mettent à même de ne redouter aucune concurrence, soit pour les prix, soit pour la qualité de toutes espèces de chocolats.

Les nombreuses médailles dont ils ont été honorés prouvent suffisamment la supériorité de leurs produits.

Ils sont les seuls fabricants du **Chocolat digestif aux sels de Vichy**.

Le CHOCOLAT-IBLED se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Epiciers.